



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

La Poste et France Télécom

Question écrite n° 78866

Texte de la question

M. Claude Sturni appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur les revendications de l'Association nationale des retraités de la Poste, de France Télécom et de leurs filiales dans le cadre du projet de loi d'orientation et de programmation pour l'adaptation de la société au vieillissement. Cette association qui regroupe plus de 100 000 adhérents est particulièrement concernée par ce texte. Compte tenu de son implication et de son expertise, elle souhaite être représentée dans les nouvelles instances prévues par le projet de loi dont le Haut conseil de la famille et des âges de la vie. Elle est le porte-voix de nombreuses personnes âgées et a toute légitimité pour être partie prenante aux réflexions à mener pour améliorer leur quotidien. Par conséquent il lui demande les intentions du Gouvernement à l'égard des retraités de la Poste et de France Télécom pour une meilleure prise en considération du troisième âge.

Données clés

Auteur : [M. Claude Sturni](#)

Circonscription : Bas-Rhin (9^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 78866

Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 avril 2015](#), page 3140